



LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION ACTIVITES JURIDIQUES :

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

ALTERNANCE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONNALISATION

DIPLOME DÉLIVRÉ

Licence Professionnelle (Niveau 6)

Code RNCP : 38862

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- Maryline Bruggeman, Maître de conférences, Université Toulouse Capitole
- Anne-Gaëlle Canu, Formatrice, Institut Limayrac

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Enseignants chercheurs (liste indicative) :

Maryline Bruggeman, Alexandre Charpy, Ariane Gaillard, Quentin Guiguet-Schiélé, Séverin Jean, Madhura Joshi, Céline Mangematin, Julia Schmitz

Intervenants professionnels (liste indicative) :

Claudia Benz, Claudine Bermond, Anne-Gaëlle Canu, Valérie Chanfreau, Blandine Chrysostome, Eric Compte, Cyrielle Crouzil, Jil Geoffroy, Fabien Ginoux, Marina Girard, Steren Hell, Gaëlle Hervez, Jean-François Hoareau, Karine Coudor, Marie Laborde Idrac, Amédée Pierre Lachale, Anne Lahaye, Sabrina Martinez, Ghyslain Massoc, Lucille Mourgues, Nathalie Poupet, Stéphane Puyuelo, Charles Seigneur, Isabelle Wender

ORGANISATION

La licence professionnelle MJPM se prépare sur **une année**, de septembre N à septembre N+1.

La durée de la formation représente un volume horaire de 466 heures examens inclus (hors accompagnement).

Il s'agit d'une **formation en alternance** dont les apprentis et les stagiaires sous contrat de professionnalisation **partagent leur temps entre l'Université et les lieux de travail**.

Un stage d'une durée de 700 heures sera nécessaire pour les apprenants sans contrat d'alternance

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>

Objectifs

L'objectif principal de cette licence professionnelle est de préparer à l'exercice de la profession de Mandataire Judiciaire à La Protection Des Majeurs. Cette profession s'exerce au sein de structures tutélaires, d'établissements hospitaliers et médico-sociaux, ainsi que sous le statut de mandataire indépendant.

La licence professionnelle mention : « activités juridiques : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs » devient le diplôme d'accès pour exercer, à titre professionnel, les mesures de protection juridique. Elle remplace le Certificat national de compétences MJPM - qui cessera d'être dispensé en 2026 – comme condition pour l'exercice de cette profession.

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs assure la protection de la personne vulnérable (représentation ou assistance de la personne dans les domaines personnel ou patrimonial). La formation permet d'acquérir les compétences pluridisciplinaires requises pour exercer l'accompagnement de ce public spécifique.

PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION

Formation à effectif limité (25 apprenants)

Accessible aux :

- Etudiants :**
- Professionnels ou demandeurs d'emploi** souhaitant se reconversion ou évoluer dans le secteur de la protection juridique.

Conditions préalables à la candidature

Accès sur dossier aux étudiants titulaires d'un BAC + 2 (120 crédits)

- 2^e année de licence en Droit, Economie, Gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales
- DUT / BTS / BUT des filières sociales et gestion, administration, droit, finance
- Diplômes d'Etat du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS)
- Ou diplôme jugé équivalent

Accès au public en reprise d'études au titre de la validation soit des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger soit des acquis d'expérience, ou ayant bénéficié d'une dispense de parcours dans le cadre du dispositif VA85.

Formation accessible sous contrat d'alternance (apprentissage et professionnalisation).

Les dossiers de candidature des étudiants en formation initiale seront examinés en fonction de la capacité d'accueil.

Selection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif. Un dossier de candidature est nécessaire. Une lettre de motivation est exigée. L'admission est prononcée à la suite de l'examen du dossier de candidature. Un entretien avec le responsable pédagogique de la formation pourra être nécessaire.

LICENCE PROFESSIONNELLE

ACTIVITES JURIDIQUES : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs



PROGRAMME

SEMESTRE 5 : 260h	SEMESTRE 6 : 191h
<p>Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations – 140h</p> <p>UE1 : Les régimes de protection juridique – 40h UE2 : Droits et responsabilités de la personne protégée – 70h UE3 : Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives – 30h</p> <p>Adapter l'accompagnement à la personne protégée – 141h</p> <p>UE4 : Approche institutionnelle de l'action sociale, médico-sociale et accompagnement – 30h UE5 : Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences – 30h UE6 : Communication – 60h</p>	<p>Agir en tant que professionnel de la protection juridique – 100h</p> <p>UE7 : Gestion budgétaire et administrative – 30h UE8 : Gestion patrimoniale et fiscale – 40h UE9 : Métier de MJPM : modes d'exercice, déontologie et responsabilités – 30h</p> <p>Approfondir ses savoirs professionnels – 91h</p> <p>UE10 : Anglais – 21h UE11 : Projet Tutoré - Rapport écrit et soutenance orale – 30h UE12 : Mise en situation professionnelle – 25h UE13 : Outils numériques – certification PIX – 15h</p>

Volume horaire total (hors accompagnement) : 466h dont 451h d'enseignement + 15h d'examens



CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les Modalités de Contrôle des Connaissances sont données en début de session et mentionnent les modalités d'évaluation permettant l'obtention du Diplôme national « Licence professionnelle mention activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs ».



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

L'objectif principal est de préparer à l'exercice de la profession de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Cette profession peut s'exercer au sein d'une structure tutélaire, ou bien au sein d'un établissement hospitalier ou médico-social ou en tant que mandataire individuel.



COMPETENCES VISEES

- Identifier le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs, les bases légales et réglementaires de la protection des personnes et des biens, de l'aide et de l'action sociales.
- Appliquer et faire valoir les obligations en matière de respect des droits fondamentaux, de garantie des libertés individuelles de la personne protégée et des principes éthiques.
- Se repérer dans l'organisation judiciaire et administrative et les différentes législations et réglementations (action et protection sociales, droit de la famille, du travail ; droit fiscal ; droit patrimonial ; droit successoral ; surendettement ; titres de séjour ; accès et préservation du logement ; procédure pénale etc.).
- Assister et représenter la personne protégée dans la réalisation des actes de la vie civile, en fonction de ses capacités, du mandat, en recherchant son intérêt, en faisant valoir sa volonté et en favorisant son autonomie, le cas échéant par la rédaction de requêtes.
- Évaluer la situation patrimoniale et en adapter la gestion aux besoins, à l'intérêt de la personne protégée, en tenant compte de sa volonté et ses préférences.
- Réaliser et contrôler un compte de gestion
- Déterminer et adapter les modalités et le contenu de sa communication professionnelle en fonction de la vulnérabilité, des capacités de la personne protégée et de l'objet concerné ...

LICENCE PROFESSIONNELLE

ACTIVITES JURIDIQUES : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Au-delà de l'approche classique du cours magistral articulé avec ses travaux dirigés, l'étudiant peut se voir proposer des mises en situation, des études de cas pratiques, constituant autant d'opportunités d'apprentissage.

Un tuteur universitaire est nommé pour accompagner les alternants avec comme objectif de faire le lien entre l'apprenant et son entreprise, de définir ensemble la thématique qui fera l'objet du projet professionnel appliqué (soutenance finale devant jury auquel participent les tuteurs en entreprise et universitaire).

Les enseignements seront partagés avec le partenaire, l'Institut Limayrac, situé à Toulouse (<http://www.limayrac.fr/>).

Les enseignements sont dispensés dans des salles de cours dédiées et équipées réparties sur les deux sites (UT Capitole et Institut Limayrac). Des laboratoires de langues sont mis à disposition des apprenants. Ils ont également un accès libre aux diverses ressources universitaires : salles informatiques, salles de documentation, bibliothèques, ressources documentaires en ligne.



CONTACTS

Gestionnaires Administratives :

Alice Demongeot - lpmjpm.eedu@ut-capitole.fr

Suivi de l'alternance (apprentissage et professionnalisation) et formation continue :

SERVICE DE L'EXECUTIVE EDUCATION AND DIGITAL UNIVERSITY (EEDU)

Site de la Manufacture des Tabacs - Bâtiment Q - 1^{er} étage - 21, allée de Brienne – Toulouse

Pôle alternance - 05 61 12 87 14 - alternance.eedu@ut-capitole.fr



TARIFS ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026

La Licence Professionnelle Mention « Activités Juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » en apprentissage est rattachée à MidiSup qui réunit écoles d'Ingénieurs et UT Capitole.

Tarifs pour les contrats d'alternance

Contrat d'apprentissage : 9 619 € - secteur privé / secteur public
(sous réserve de modification pouvant être apportée par décret)

Contrat de professionnalisation : *nous consulter*

Prise en charge par l'entreprise et son OPCO pour le secteur privé

Tarifs Stagiaires de formation continue (salariés, demandeurs d'emploi...) : 6 000 euros + les droits d'inscription universitaire en vigueur. Possibilité de financement sous certaines conditions par le Conseil régional dans le cadre du dispositif ForPro Sup (année universitaire 2025/2026).



[Formation éligible au CPF \(Compte Personnel de Formation\)](#)



Université Toulouse Capitole - EEDU

2, rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9 (Site : Manufacture des Tabacs - Toulouse)
Tél. : 05 61 12 87 14

